# 

* Datum : 18-09-2017
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2017204538
* Auteur : SERVICE PUBLIC FEDERAL EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE

Direction générale Humanisation du travail. - Agrément des entreprises et employeurs effectuant des travaux de démolition ou d'enlèvement au cours desquels de grandes quantités d'amiante peuvent être libérées. - Démolition et retrait d'amiante. - Arrêté royal du 28 mars 2007
Par arrêté ministériel du 4 septembre 2017, la SA G+H Montage, Antwerpsebaan 26, à 2040 Anvers, est agréée pour effectuer des travaux de démolition et de retrait d'amiante jusqu'au 16 mai 2020.